

Code direction : DOSOMS

Pôle émetteur : PSOSV

Affaire suivie par : Tayana KIRSTETTER  
Courriel : tayana.kirstetter@ars.sante.fr

Téléphone : 03.88.76.76.92

**Elections des membres de l'union régionale des  
professionnels de santé d'Alsace  
Chirurgiens-dentistes libéraux  
Scrutin du 16 Décembre 2010**

**Procès-verbal des opérations électorales**

Date : 21 Décembre 2010

Objet : PV des opérations électorales

L'an deux mille dix, le 21 du mois de décembre, à 11 heures,

S'est réunie,  
à l'Agence régionale de santé d'Alsace pour procéder au recensement des votes du scrutin en vue de désigner les membres de l'Union régionale des professionnels de santé – chirurgiens-dentistes libéraux – de la région Alsace,  
la Commission de recensement des votes instituée par arrêté n°2010/681 du 31 août 2010, conformément au décret n°2010 – 585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales des professionnels de santé.

Celle-ci a constaté la conformité du nombre de plis, ressortant de l'inventaire journalier des arrivées avec les plis existant le jour du dépouillement.

Elle a ensuite procédé au pointage des votants sur les listes électorales et vérifié, la validité des plis avant ouverture.

A cet effet, un bureau de vote a été organisé par le Président de la Commission de recensement des votes.

Composition du bureau de vote :

Président :

- Mr ROMMEVAUX Alain

Scrutateurs :

- Mme BORIE Isabelle,
- Mr le docteur KALTENBACH Jacques,
- Mr le docteur WURTH Nathanaël,
- Mme MASSARD Myriam

Membres de la CRV :

- Mr le docteur ANDRE Philippe,
- Mr le docteur KIEFFER Pierre,
- Mr le docteur LAFOND David,
- Mr le docteur LOTH Benoît,
- Mr le docteur SOLT Michel.

Le décompte et la validation des plis « enveloppes retour » ont donné les résultats suivants :

1. Total des enveloppes retour confiées au bureau de vote = 731
  - 450 pour le département du Bas-Rhin
  - 281 pour le département du Haut-Rhin
2. Total des enveloppes retour déclarées non valables = 9
  - 5 pour le département du Bas-Rhin
  - 4 pour le département du Haut-Rhin
3. Total des enveloppes retour valables (1)-(2) = 722
  - 445 pour le département du Bas-Rhin
  - 277 pour le département du Haut-Rhin

Le scrutin ayant été déclaré clos, la commission a ensuite procédé aux opérations de dépouillement des votes. Les résultats sont les suivants :

4. Nombre d'électeurs = 1 241
  - 829 pour le département du Bas-Rhin
  - 412 pour le département du Haut-Rhin

5. Nombre de votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) = 722
  - 445 pour le département du Bas-Rhin
  - 277 pour le département du Haut-Rhin
  
6. Nombre d'enveloppes et de bulletins blancs ou nuls = 14
  - 11 pour le département du Bas-Rhin
  - 3 pour le département du Haut-Rhin
  
7. Nombre de suffrages exprimés = 708
  - 434 pour le département du Bas-Rhin
  - 274 pour le département du Haut-Rhin

Nombre de suffrages pour chaque liste :

Listes	Nombres de voix		Nombres de sièges
	67	68	
<b>CNSD</b>	195	163	<b>5</b>
<b>FSDL</b>	135	48	<b>2</b>
<b>UJCD</b>	104	63	<b>2</b>

Par conséquent, sont proclamés élus en tant que membres de l'Union régionale des professionnels de santé d'Alsace – Chirurgiens-dentistes libéraux :

**CNSD :**

**ANDRE** PHILIPPE  
**KIEFFER** PIERRE  
**HEIM** LAURENT  
**STRAUSS** JEAN-PIERRE  
**SOLT** MICHEL

**FSDL :**

**FROEHLY** ARNAUD  
**WURTH** NATHANAEL

**UJCD :**

**KALTENBACH** JACQUES  
**LOTH** BENOIT

## **OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

Les résultats ayant été proclamés, le présent procès-verbal établi en un exemplaire, est signé par les membres de la Commission de Recensement des Votes.

Une copie en sera affichée à l'Agence Régionale de Santé d'Alsace, siège de la Commission de Recensement des Votes.

### **Le Président**

Laurent HABERT

### **Les membres de la Commission de recensement des votes**

Mr le docteur ANDRE Philippe

Mr le docteur CONSTANS Christine

Mr le docteur KIEFFER Pierre

Mr le docteur LAFOND David

Mr le docteur LOTH Benoît

Mr le docteur SOLT Michel